

Séance du 17 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux : 23

Date de la convocation : 12/06/2025

En exercice : 23

Date d'affichage : 12/06/2025

Ayant pris part à la délibération : 17

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :

L'an deux mil vingt-cinq et le 17 juin, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Monsieur AUBERT Jacques, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur DUVAL Patrick, Madame GIBEAU Hélène, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSÉ Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAUX Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe, Madame VILLAIN Marie-Agnès,

Absents excusés : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur BOHEME Alain donne pouvoir à M. AUBERT Jacques, Monsieur FOISSIER Vincent, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre donne pouvoir à Mme LACAM Stéphanie, Madame GOULAY Martine, Madame MARIE Christelle, Monsieur TURPIN Laurent,

Secrétaire de séance : Monsieur AUBERT Jacques,

Objet : Fonds de solidarité logement

Délibération 40/2025

Le FSL intervient pour accorder des aides, sous forme de prêts ou de subventions, à des personnes ou familles en difficulté. Elles servent à les aider à accéder où à se maintenir dans un logement dans le secteur privé ou public, mais aussi pour assurer l'accompagnement social lié au logement.

La participation de la commune a pour base le nombre d'habitants (1800 habitants x 0,17 €), soit 306.00€ un montant identique à l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil vote, à l'unanimité, la participation de la commune au FSL pour un montant de 306.00€.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme, le 19 juin 2025

Le Maire



P. MARTIN

Le secrétaire

J. AUBERT